

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Attribution
d'une
subvention
exception-
nelle au
comité des
fêtes pour
l'organisation
du concours
de pétanque**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Régine BOURGADE, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur François ROBIN, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Laurent SUAU, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Madame Patricia ROUSSON, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Adjointe, Madame Catherine THUIN (Monsieur Raoul DALLE), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER) Conseillers Municipaux.

Absents : Madame Régine BOURGADE, Maire, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjointe, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Christophe LACAS, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Francis DURSAPT, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 19
▪ représentés : 3
▪ absents : 11

Date de l'envoi et
de l'affichage de la
convocation :
29 août 2024

Date de
l'affichage à la
porte de la
Mairie et
publication sur
le site internet :
18/09/2024

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Monsieur François ROBIN, Adjoint, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Madame la Présidente a ouvert la séance.

Monsieur Raoul DALLE expose :

La Ville de Mende a la volonté de poursuivre son aide auprès des associations locales participant au dynamisme de la ville.

Participant au rayonnement de la ville lors des grandes fêtes de Mende, le comité des fêtes de la ville de Mende sollicite une aide financière de la collectivité suite à l'organisation du concours de pétanque.

Il est donc proposé :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle a comité des fêtes d'un montant de 1 500 € ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires à la prochaine décision modificative.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Régine BOURGADE

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr